



Centre de Diagnostic et d'Evaluation Autisme - PITIE SALPETRIERE

Centres et plateformes de diagnostic - Paris

47-83 bd de l'Hôpital - Bâtiment Georges Heuyer - 75013 - PARIS

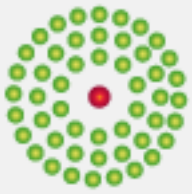
Téléphone : 01 42 16 23 96 / 01 84 82 81 08

Courriel : maelle.heredia@aphp.fr

Site internet : <http://speapsl.aphp.fr>

Informations générales

Zone géographique concernée	Paris - 75, Ile-de-France
Moyens d'accès (pour les visiteurs)	Métro et RER C : Chevaleret, St-Marcel, Gare d'Austerlitz Bus : 57, 91, 61, 63, 81
Service de rattachement	Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Médecin(s) référent(s) du centre de diagnostic	Dr Didier PERISSE
Age du public concerné	Enfant, Adoléscent
Age du public concerné	Accueil des enfants et adolescents jusqu'à 18 ans.
Spécificité(s) du service	- Dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent : les pathologies psychotiques, les troubles thymiques sévères, les pathologies à forte intrication psychosociale - Dans le domaine de l'enfance, les troubles complexes du développement (troubles du langage et des apprentissages, autisme et retard mental) - Dans le domaine de la famille, les troubles de la parentalité
Prise de contact	Un entretien téléphonique pour préciser la demande et la pertinence d'engager un processus de diagnostic dans le service. Si la demande est acceptée, un questionnaire est adressé à la famille pour recueillir des informations.
Modalités d'accueil	1 ^{ère} consultation : RDV avec un pédopsychiatre définition des modalités et contenu des évaluations RDV en présence de l'enfant Durée : 1h à 1h30



tamis

Annuaire de ressources sur l'autisme en Ile-de-France

Déroulement de l'évaluation

Ambulatoire (sans hospitalisation)
RDV d'évaluations avec les psychologues, psychomotriciens, orthophonistes.
Durée :
Quelques semaines, en fonction de chaque situation.

Restitution des résultats

2 à 3 semaines après la fin des évaluations.
. Une réunion avec les professionnels :
Mise en commun des observations de chacun (peuvent être présentes les équipes de prise en charge extérieures).
. Une consultation avec les parents :
Restitution des bilans et des propositions pouvant être faites.
L'intégralité des évaluations est remise aux parents par écrit et est transmise également aux médecins indiqués par les parents dans le questionnaire initial.